



GUIDE DES ÉCOLIERS AYDATOIS 2026/2027



LE MOT DU MAIRE



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette nouvelle édition du Guide des écoliers 2026/2027

Après de nombreuses années d'engagement au sein de l'équipe municipale, je mesure chaque jour l'importance des enjeux liés à l'éducation et à l'accompagnement des enfants. Leur bien-être, leur réussite et leur épanouissement constituent une priorité constante pour notre municipalité.

Au fil des années, la commune a poursuivi ses investissements et ses actions en faveur des écoles et des services périscolaires, avec la volonté d'offrir aux familles un service public de proximité de qualité. Grâce à l'implication des élus, des agents communaux, des équipes enseignantes et de l'ensemble de nos partenaires, nous continuons à faire évoluer nos équipements et nos organisations afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans cette dynamique de continuité et d'amélioration, avec la volonté de préparer l'avenir tout en préservant les valeurs de proximité, de solidarité et de bienveillance qui font la richesse de notre commune.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire. Vous y trouverez l'ensemble des informations utiles concernant les écoles et les services municipaux qui accueillent vos enfants au quotidien.

Je souhaite à tous les élèves une très belle année scolaire, riche en découvertes, en apprentissages et en moments de partage.

SERRE Franck



SOMMAIRE

LA MAIRIE.....	1
• Le rôle de la commune pour les écoles	
• Projet éducatif de territoire de la commune	
L'ÉDUCATION NATIONALE.....	3
• Les enseignants de nos écoles	
• Les horaires de la semaine	
LE SERVICE PÉRISCOLAIRE.....	5
• La garderie	
• La cantine	
LE PORTAIL FAMILLE.....	6
TARIFICATION.....	7
LES RÈGLES DE VIE DU SERVICE PÉRISCOLAIRE.....	8
L'EXTRASCOLAIRE.....	9
• Les mercredis et vacances scolaire	
TRANSPORT SCOLAIRE.....	11
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2025/2026.....	13
CONTACTS UTILES.....	14



LA MAIRIE

VOS ELUS DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE

SERRE Franck,
Maire



DESRANCOIS
Nadine,
1^{ère} adjointe



Les Conseillers

COMBE Philippe
délégué vie scolaire



BOUCHEIX Leslie



DUFOUR Vanessa



DHUICQ Ludivine



MILLOT Pascal



LE RÔLE DE LA MAIRIE DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

La mairie d'Aydat assure l'entretien, la sécurité et l'équipement des écoles publiques de la commune. Elle est responsable des bâtiments, du mobilier, de la dotation annuelle pour les fournitures scolaires, ainsi que du recrutement des agents municipaux intervenant à l'école (ATSEM, agents d'animation, d'entretien, de restauration...).

Chaque année, une dotation par élève est allouée à chaque école pour l'achat de fournitures, et activités éducatives, en lien avec les équipes enseignantes. La commune prend également en charge les services périscolaires : garderie, cantine et le personnel qui les compose et offre un cadeau de Noël à chaque enfant.

Le lien avec les écoles est assuré par la commission vie scolaire, composée d'élus, Elle se réunit plusieurs fois par an, en amont des conseils d'école. Elle traite des sujets suivants :

- les effectifs
- les projets pédagogiques
- l'hygiène et la sécurité
- les travaux et l'entretien des locaux
- la tarification des services
- l'organisation des services périscolaires

Le responsable du service périscolaire coordonne l'ensemble des dispositifs sur le temps hors classe et fait le lien quotidien entre familles, équipes et élus. Il est votre interlocuteur principal pour toute question liée à l'accueil, aux inscriptions, à la facturation ou à la vie scolaire.

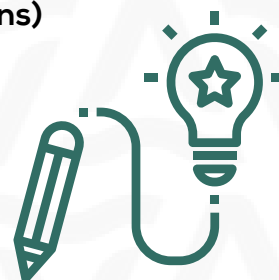
PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

À Aydat, la commune met en place un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour organiser l'ensemble des temps de vie de l'enfant : garderie, cantine, activités périscolaires, vacances scolaires, etc.

Ce projet est construit avec tous les acteurs éducatifs du territoire : enseignants, animateurs, élus, associations, partenaires comme la CAF... et bien sûr les familles. L'objectif ? Proposer à chaque enfant un parcours éducatif harmonieux, cohérent et épanouissant tout au long de la journée.

À quoi sert le PEDT ?

- Garantir un cadre sécurisé et bienveillant pour tous les enfants
- Mettre en valeur les ressources locales (nature, équipements, associations)
- Offrir des activités variées et de qualité adaptées à chaque âge
- Favoriser le lien entre l'école, les familles et les services périscolaires
- Permettre un accès équitable aux services pour toutes les familles



Et les parents dans tout ça ?

Votre avis est essentiel !

Vous pouvez :

- Partager vos idées ou besoins via des questionnaires
- Participer au COPIL (Comité de pilotage du PEDT)
- Être tenu informé des projets et actions tout au long de l'année

Et après ?

Le PEDT est évalué chaque année avec l'ensemble des partenaires et les retours des familles.

Il est consultable sur le site internet de la mairie ou sur demande auprès de la responsable du service périscolaire.

Le PEDT d'Aydat concerne :

- La garderie du matin et du soir
- La pause méridienne (cantine + animations)
- L'accueil de loisirs (ALSH) du mercredi et des vacances
- Des projets éducatifs communs (jardin partagé, culture, numérique...)



Le PEDT, c'est notre façon de grandir ensemble, avec vous, pour vos enfants.



L'ÉDUCATION NATIONALE

Le rôle de l'Éducation nationale

L'école est un lieu d'apprentissage, d'éveil et de développement personnel. Sa mission est d'accompagner chaque enfant sur le chemin de l'autonomie, de la réussite scolaire et de la citoyenneté. Elle vise l'acquisition des compétences fondamentales, indispensables pour la poursuite de la scolarité au collège.

Les enseignants jouent un rôle central : ils transmettent les savoirs, encouragent la coopération entre élèves et veillent à créer un climat de confiance et de bienveillance. Leur action s'inscrit dans une collaboration étroite avec les familles, pour soutenir au mieux chaque élève dans son parcours.

Le rôle de l'Éducation nationale

L'école est un lieu d'apprentissage, d'éveil et de développement personnel. Sa mission est d'accompagner chaque enfant sur le chemin de l'autonomie, de la réussite scolaire et de la citoyenneté. Elle vise l'acquisition des compétences fondamentales, indispensables pour la poursuite de la scolarité au collège.

Les enseignants jouent un rôle central : ils transmettent les savoirs, encouragent la coopération entre élèves et veillent à créer un climat de confiance et de bienveillance. Leur action s'inscrit dans une collaboration étroite avec les familles, pour soutenir au mieux chaque élève dans son parcours.

LES ENSEIGNANTS DANS NOS ÉCOLES

A la rentrée 2026/2027 :

238 enfants seront accueillis dans les écoles

École élémentaire, 7 classes, 158 élèves :

Les effectifs par niveaux* :

- CP : 28
- CE1 : 40
- CE2 : 29
- CM1 : 33
- CM2 : 28

L'équipe enseignante

- **Classe N° 1 : RICHY Bernadette (directrice) : CE1**
- **Classe N° 2 : VOLDOIRE Stéphanie : CP**
- **Classe N° 9 : DEVLIEGER Graziella : CP-CE1**
- **Classe N° 7 : SERMENT Marie-Céline : CE2**
- **Classe N° 5 : PAPILLON Cécile : CM1 /CM2**
- **Classe N° 4 : LEBERRE Annick : CM2**
- **Classe N° 8 : SAGNE Emilie : CE2/CM1**

École maternelle, 4 classes, 80 élèves :

Les effectifs par niveaux* :

- Petite section : 23
- Moyenne section: 22
- Grande section: 35



L'équipe enseignante et les ATSEMs

- BORGES Anne (directrice) : PS/GS
classe orange
Atsem : HAYOT Delphine
- JALLAGEAS Séverine ; MS/GS
classe jaune
Atsem : THOMET Maïlys
- BONIN Nathalie: PS/MS
classe bleue
Atsem : GATIGNOL Marie
- PARILLAUD Emmanuelle : MS/GS
classe verte
Atsem : PIROLLES Dominique

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Garderie matin : 7h00 – 8h35 (dernier accueil à 8h20)
- Temps de classe : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30
- Pause méridienne : 11h45 – 13h20 (pour les enfants déjeunant à la cantine)
- Garderie soir : 16h30 – 18h30 (départs dès 16h40)



Les sorties hors horaires d'accueil ou de sortie, doivent avoir lieu pendant les récréations ou la pause méridienne pour ne pas perturber les apprentissages.

- Les enfants ne mangeant pas à la cantine devront retourner à l'école à partir de 13h20



LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire comprend l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir. Il est assuré par une équipe d'agents polyvalents : animateurs, ATSEM, cantine.

Les enfants sont accueillis en toute sécurité et des activités adaptées sont proposées. Le référent périscolaire coordonne les actions avec les enseignants et les familles et reste à votre disposition pour toute réponse à vos demandes.

LA GARDERIE

L'accueil se fait par le chemin des écoliers. Les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux. Les enfants de l'école maternelle sont accueillis dans une nouvelle garderie se trouvant à côté de la classe de madame Bonin. L'accueil élémentaire reste inchangé. Les agents municipaux assurent les transitions vers les classes ou les familles.

Durant le temps d'accueil périscolaire, des activités ludiques et calmes sont proposées. Le goûter est fourni par les familles. Toute présence doit faire l'objet d'une réservation préalable sur le portail famille.

LA CANTINE

Les repas sont encadrés par des agents communaux et adaptés à l'âge des enfants. En maternelle, deux services sont organisés avec une aide au repas. En élémentaire, les enfants déjeunent en autonomie via un service en self et sous la surveillance des agents de cantine.

La commune collabore étroitement avec le prestataire API Restauration. Les menus sont élaborés par la diététicienne d'API, dans le respect de la loi EGALIM et des recommandations nutritionnelles du GEM-RCN. Les repas sont livrés chaque matin en liaison froide, puis réchauffés conformément aux normes HACCP.

Une sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets est proposée aux enfants tout au long du repas, jusqu'au moment où ils débarrassent leur plateau.

Les paniers-repas ne sont autorisés qu'en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).



LE PORTAIL FAMILLE

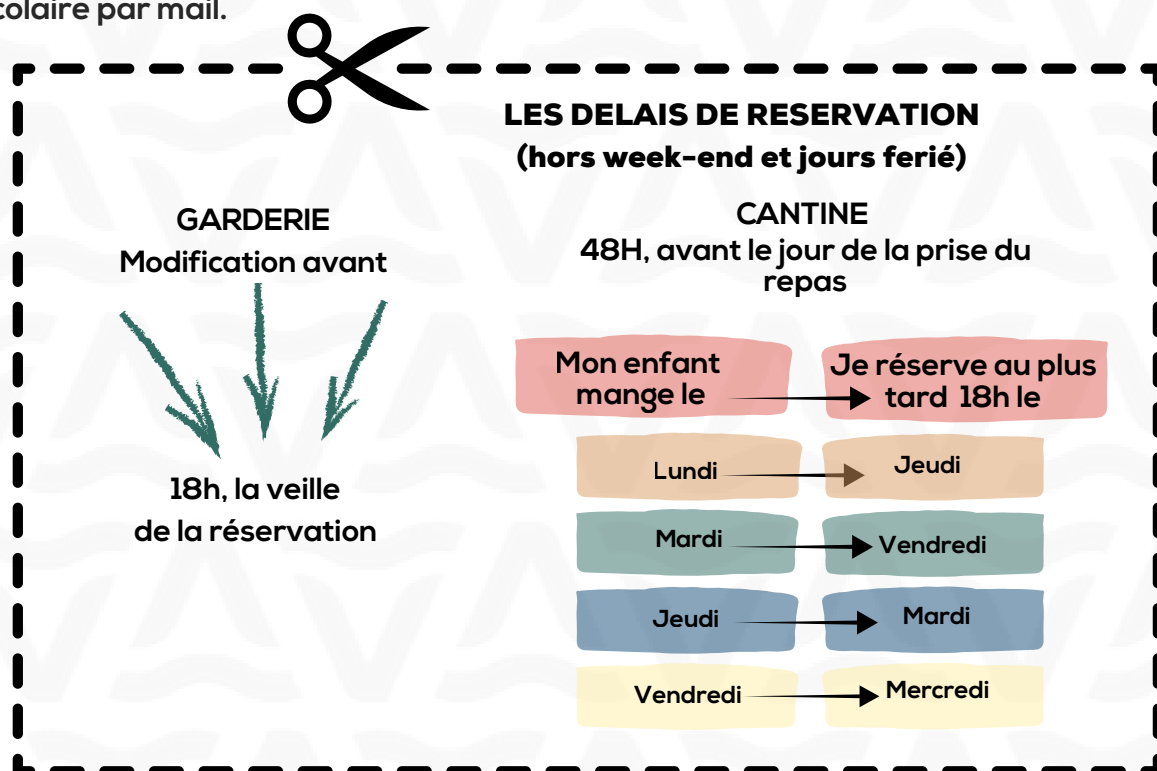
Portail famille et inscriptions

Le portail famille permet de gérer les réservations, consulter les factures et mettre à jour les informations. Il est accessible 24h/24.

Les réservations sont obligatoires :

- Garderie : veille avant 18h jrs ouvrés
- Cantine : 48h avant le repas jrs ouvrés

Toute absence non justifiée peut être facturée. En cas d'urgence, contacter le service périscolaire par mail.



Un guide d'utilisation du portail famille est disponible sur le site de la mairie sur lien suivant : [guide d'utilisation](#)



TARIFICATION*

La commune applique une tarification solidaire selon le quotient familial (QF). Et bénéficie cette année encore de la subvention permettant de proposer un repas à 1€ pour les QF $\leq 1000\text{€}$

ACCUEIL MATIN ET/OU SOIR tarif par 30 min selon QF				CANTINE	
Tranche QF	FAMILLE AVEC :			Tranche QF	nouvelle tarification: septembre 2026
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus		
0€ à 700€	0,38€	0,33€	0,20€	0€ à 1000€	1€
701€ à 1000€	0,51€	0,38€	0,26€	1001€ à 1300€	3,95€
1001€ à 1300€	0,59€	0,46€	0,33€	1301€ à 1600€	4,10€
1301€ à 1600€	0,64€	0,51€	0,38€	1601€ à 1900€	4,25€
1601€ à 1900€	0,77€	0,64€	0,51€	Sup à 1900€	4,40€
Sup à 1900€	0,97€	0,77€	0,64€	Non transmis	4,40€
Défaut d'inscription sur le portail famille, tout QF	5 €			Défaut d'inscription sur le portail famille, tout QF confondu	6,00€
Majorations : - Retard après 18h30	10 € par demi-heure			NOUVEAU : repas occasionnel tout QF confondu (inferieur ou égal à 2 repas par année scolaire:	8.00€

Paiement : en ligne via Payfip (TRESOR PUBLIC) ou prélèvement.

*Tarifs selon délibération du Conseil municipal 23/06/2026





Règles de vie et règlement du service périscolaire

Le cadre de vie appliqué à l'école s'étend naturellement aux temps périscolaires : les enfants y retrouvent les mêmes principes de respect, de sécurité, et de bienveillance. En complément, un règlement intérieur spécifique au service périscolaire (garderie, restauration scolaire) encadre l'organisation, les modalités d'accueil et les comportements attendus. Ce règlement doit être lu et signé par les parents lors de la constitution du dossier d'inscription.

Tout comportement inadapté – irrespect, violence, refus de consignes – peut entraîner des mesures éducatives allant du rappel à la règle à l'exclusion temporaire ou définitive du service, selon la gravité et la fréquence des faits.

Les agents municipaux veillent au bon déroulement de chaque temps d'accueil, dans un environnement serein, sécurisé et encadré. Les familles sont systématiquement informées en cas de difficulté ou d'incident.

Service scolaire et périscolaire de la mairie d'Aydat
28 rue Sidoine Appolinaire
63970 AYDAT

04 73 79 86 27 / 07 85 17 14 45

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi hors vacances scolaires
Carole VILACA Responsable du service : carole.vilaca@mairieaydat.fr



L'EXTRASCOLAIRE

LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

Extrascolaire – ALSH

Les mercredis et durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël), un accueil de loisirs est proposé aux enfants de 3 à 11 ans. Ce service est organisé et géré par Mond'Arverne Communauté.

L'accueil se déroule dans les locaux de la garderie municipale d'Aydat, dans la limite des places disponibles.

- **Horaires : de 7h30 à 18h30**
- **Inscriptions : en ligne sur le site de Mond'Arverne Communauté**
- **Tarification : selon le quotient familial**



ALSH AYDAT

Groupe scolaire Les lacs - 11 chemin des écoliers

T. 07.54.36.64.56 | M. alsh.aydat@mond-arverne.fr

Plus d'infos : www.mond-arverne.fr (Vivre et grandir > Le guichet unique)

INSCRIPTIONS ALSH 2026-2027

DOSSIER

À partir du 22 mai 2026

Mise à jour obligatoire
du dossier
pour toute réservation
sur le portail

Délais de traitement
administratif de 15 jours



Portail famille

NOUVEAU

MERCREDIS
OUVERTURE INSCRIPTIONS
PENDANT TOUTE L'ANNEE

➤ Uniquement
journées complètes

➤ Toutes formules
(matin avec repas,
après-midi)

Annulation possible Jusqu'à J-14 18h30 Au-delà ➤ Facturation

NOUVEAU

Inscription possible
Toute l'année jusqu'à J-8 via le portail famille

LISTES D'ATTENTE

Toute inscription sur liste
d'attente engage la famille.

➤ Je pense à me désinscrire de
la liste d'attente
(jusqu'à J-14 pour le mercredi)

➤ Si vous bénéficiez d'une place
et que vous ne pensez pas à
vous désinscrire jusqu'à J-14 :
facturation

NOUVEAU

ABSENCE

Toute absence non signalée
via le portail avant 7h30 :

Majoration de 25%

Passé ce délai, seuls les
motifs d'absences prévus
au règlement (ART.III-5)
seront excusés et non
facturés.

PÉRIODES DE VACANCES

PETITES VACANCES
Automne - Hiver - Printemps
OUVERTURE INSCRIPTIONS

Durant 1 semaine
PHASE 1
SEMAINES COMPLÈTES (FORFAIT)

📅 Du lundi 7h30 au vendredi 12h
Annulation possible jusqu'au vendredi 12h
Au delà : facturation

5 semaines avant selon calendrier au verso

Durant 2 semaines
PHASE 2
JOURNÉE À LA CARTE

📅 Du lundi 7h30 au vendredi de la semaine suivante 12h
Annulation possible jusqu'au dernier
vendredi 12h de cette phase
Au delà : facturation

4 semaines avant selon calendrier au verso

GRANDES VACANCES
Juillet - Août 2027
OUVERTURE INSCRIPTIONS

Durant 1 semaine
PHASE 1
SEMAINES COMPLÈTES (FORFAIT)

📅 Annulation possible
jusqu'au vendredi 7 mai 2027 à 12h
Au delà : facturation

Lundi 3 mai 2027 7h30
➤ Vendredi 7 mai 2027 12h

Durant 2 semaines
PHASE 2
JOURNÉE À LA CARTE

📅 Annulation possible
Pour juillet jusqu'au vendredi 11 juin 2027 à 12h
Pour août jusqu'au vendredi 9 juillet 2027 à 12h
Au delà : facturation

Lundi 10 mai 2027 7h30
➤ Vendredi 26 mai 2027 12h

SÉJOURS

Dates de préinscription

Du 12 au 16 avril 2027

Attribution des places

Du 19 au 23 avril 2027

Confirmation par les familles

Du 26 au 30 avril 2027

Dates des séjours

Début juillet 2027

(Le calendrier sera communiqué ultérieurement)



Calendrier des Petites Vacances

Petites vacances	Inscriptions à la semaine	Inscriptions à la carte	Sites ouverts
Automne 2026 Du 19/10 au 30/10/2026	Du lundi 14/09, 7h30 au vendredi 18/09, 12h	Du lundi 21/09, 7h30 au vendredi 02/10, 12h	Tous, sauf ALSH Chadieu ATTENTION : Veyre-Monton Fermé semaine 2
Hiver 2027 Du 15/02 au 26/02/2027	Du lundi 11/01, 7h30 au vendredi 15/01, 12h	Du lundi 18/01, 7h30 au vendredi 23/01, 12h	
Printemps 2027 Du 12/04 au 23/04 2027	Du lundi 08/03, 7H30 au vendredi 12/03, 12h	Du lundi 15/03, 7h30 au vendredi 26/03, 12h	

Calendrier des Grandes Vacances

Antennes ALSH	Juillet 2027	Août 2027
AYDAT Groupe scolaire Les lacs - 11 chemin des écoliers T. 07.54.36.64.66 M. alsh.aydat@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027	Du lundi 2 au vendredi 6 août 2027
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER Ecole maternelle Saint-Exupéry - Route de Ceyssat T. 07.54.36.34.93 M. alsh.stgeorges@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 23 juillet 2027	Fermé
LA ROCHE BLANCHE Groupe Scolaire Jules Ferry - Rue des Peyrouses T. 07.54.36.09.60 M. alsh.lrb@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 23 juillet 2027	Fermé
SAINT-SATURNIN Ecole de la Monne - Place du 8 mai T. 07.54.36.96.16 M. alsh.stsaturnin@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027	Fermé
ORCET (Association FJEP) Groupe scolaire Paul Bador - Rue Alexandre Rouel T. 04.73.69.44.61 / 07.87.62.37.39 M. accueil-de-loisirs.orcet@orange.fr	Du lundi 5 au vendredi 23 juillet 2027	Du lundi 16 au vendredi 27 août 2027
VIC-LE-COMTE Antenne MONTCERVIER Rue Jean Mouly T. 06.56.67.41.27 M. alsh@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027	Du lundi 2 au vendredi 27 août 2027
VIC-LE-COMTE Antenne CHADIEU Chadieu - Authizat T. 06.56.67.41.27 M. alsh@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027	Fermé
VEYRE-MONTON 4 rue Jean Moulin, 63960 Veyre-Monton T. 06.08.97.90.70 M. alsh.veyremonton@mond-arverne.fr	Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027	Fermé





TRANSPORT SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE



Le transport scolaire est organisé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Sur les lignes A et B, un agent communal accompagne les enfants pendant tout le trajet, de la montée à l'arrêt jusqu'à l'arrivée à l'école, et inversement le soir.

À l'arrivée :

Les enfants de maternelle sont accompagnés jusqu'à leur classe.

Les élèves d'élémentaire sont conduits jusqu'à la cour, où ils sont pris en charge par les enseignants.

L'accompagnement est assuré le matin comme le soir, afin de garantir la sécurité des enfants tout au long de leur trajet.

En cas d'absence de l'adulte responsable à l'arrêt du soir, l'enfant est reconduit à la garderie municipale.

La carte de transport est obligatoire pour accéder au service. Les horaires sont disponibles sur le site de la Région ou auprès du service périscolaire.

Nouveauté – Rentrée 2026/2027

À compter de la rentrée scolaire 2026/2027, il sera désormais possible de réserver le transport scolaire directement via le Portail Famille, sous réserve de la présentation préalable de la carte de transport scolaire.

La réservation sur le Portail Famille ne pourra être effectuée qu'après vérification de cette carte.

Voyager en transport en commun améliore le trafic, réduit la congestion et permet d'émettre moins de substances polluantes dans l'air

HORAIRES DE TRANSPORT

Horaires* des arrêts des bus scolaires maternelle et primaire pour l'école d'Aydat
(Arrêts officiels définis par le Conseil Régional)

Bus A (départ La Cassière)		
Arrêts	Aller	Retour
LA CASSIERE (tunnel)	8h10	17h10
LA CASSIERE (route des puys)	8h12	17h08
VERNEUGE	8h18	17h00
FONTCLAIRANT	8h22	16h55
LA GARANDIE	8h28	16h50
VEYRERAS	8h33	16h45
AYDAT (école)	8h45	16h40

Bus B (départ Rouillas-Bas)		
Arrêts	Aller	Retour
ROUILLAS HAUT	7h55	16h55
ROUILLAS BAS	8h00	16h50
PONTEIX 1	8h05	16h45
PONTEIX 2	8h08	16h46
LE LOT	8h13	17h00
LE MAS	8h20	17h05
FOHET	8h25	17h10
PRADES	8h28	17h15
PHIALEIX	8h35	17h30
AYDAT (école)	8h45	16h40

Bus SAULZET LE FROID (sans accompagnateur)		
Arrêts	Aller	Retour
Espinasse	8h20	17h00
Le bourg	8h25	16h55
La Martre	8h05	17h15
Pessade	8h10	17h10
Aydat (école)	8h45	16h40

Bon à savoir :
le titre de transport est
obligatoire pour emprunter les
lignes scolaires, l'inscription
est donc obligatoire !



VACANCES SCOLAIRES 2026 /2027

Rentrée scolaire	Mardi 1er septembre 2026
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février 2026 au lundi 1er mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril 2027 au lundi 26 avril 2027
Pont de l'Ascension	Du mercredi 5 mai 2026 au lundi 10 mai 2027
Vacances d'Été	Départ en vacances le Samedi 3 juillet 2027



CONTACTS UTILES

Service périscolaire : 04 73 79 86 27 / 07 85 17 14 45

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi hors vacances scolaires

➤ Carole VILACA Responsable du service : carole.vilaca@mairieaydat.fr

Garderie périscolaire :

uniquement au 04 73 78 30 64 de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30

lundi mardi jeudi et vendredi

École élémentaire : 04 73 79 37 85

➤ Bernadette RICHY, Directrice : ecole-elem.aydat.63@ac-clermont.fr

École maternelle : 04 73 79 32 57

➤ Anne BORGES, Directrice : ecole-mat.aydat.63@ac-clermont.fr

Mairie : 04 73 79 37 15

➤ Franck SERRE, Maire d'Aydat : secretariat@mairieaydat.fr

ALSH du mercredi et des vacances, guichet unique Mond'arverne :

ALSH Aydat

11 Chemin des Écoliers – 63970 AYDAT

M.alsh.aydat@mond-arverne.fr

Transport scolaire:

➤ Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : 04 73 42 22 57

Liens utiles :

➤ Portail famille : <http://mon-portail-famille.fr/mairie-aydat>

➤ API restauration : <https://www.api-restauration.com/>

➤ Guichet unique Mond'arverne : [guichet unique](#)

➤ Transport scolaire : [Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes](#)

